



CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT MARSAL

COMPTE-RENDU de la séance  
du 7 juin 2022

**Séance :**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marsal se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 31 mai 2022 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heure du début de la séance : 17h.

**Étaient présents :** Martine BABYLON, Magali CHANTREL, Fabrice LLABOUR, Guy MÉTIVIER, Jean-Pierre RODRIGUEZ, Huguette VILLELONGUE.

**Était excusé :** Daniel BONNEFOY qui a donné procuration à Guy MÉTIVIER,

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Magali Chantrel est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**Ordre du jour :**

- 1 - adoption du compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2022
- 2 - convention ENEDIS pour maison DUCROUX
- 3 - RODP Orange 2022
- 4 - demande subvention pour l'équipement au Multiple rural
- 5 - demande subvention pour les aménagements urbains
- 6 - donation parcelle BOFILL
- 7 - modalité de publicité des actes de la Commune
- 8 - Questions diverses

Le maire propose que soit rajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- établissement d'une servitude de passage sur la piste DFCI Taulis-Saint Marsal
- décision budgétaire modificative n°1

La proposition est adoptée à l'unanimité

1. Le compte rendu du conseil du 24 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

## **2. Convention avec ENEDIS**

Le maire expose que Monsieur Christophe Ducroux a demandé à ENEDIS le raccordement au réseau électrique de son appartement situé 1 carrer de l'aire d'en Vila. Le maire rend compte des conclusions de la visite du chargé de projet ENEDIS. Ce dernier a notamment exposé les règles de sécurité et des contraintes légales qui s'imposent à ENEDIS et qui ainsi motivent les choix retenus.

Le projet prévoit de faire passer des fils dans l'espace public, en aérien le long de la façade de l'école et en enterré carrer de l'aire d'en Vila. A ce titre ENEDIS demande qu'une convention de servitude soit signée, en particulier pour permettre l'installation et l'entretien de l'installation. Le maire présente la convention au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité

- d'accepter la proposition d'ENEDIS suivant les plans et schémas proposés, et de signer la convention de servitude proposée
- autorise le maire à signer la dite convention et à réaliser tout acte relatif à l'opération

## **3. Redevance pour Occupation du Domaine Public Orange**

L'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunication donne lieu à versement d'une redevance, calculée suivant un barème national. Le maire propose d'en fixer le montant pour l'année 2022 à 287,11€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **4. Demande subvention pour l'équipement du Multiple rural**

La vitrine réfrigérée du Multiple Rural est ancienne et obsolète, il faut prévoir son remplacement par un équipement qui permette de répondre pleinement aux exigences réglementaires en ce qui concerne la gestion de la chaîne du froid. L'installation du matériel nécessite aussi un petit travail de menuiserie d'aménagement intérieur dans le magasin. Le coût de l'opération est estimé à 12 464 € HT.

Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le projet, d'inscrire la dépense au budget, d'autoriser le maire à demander les aides les plus élevées possibles et à signer les pièces relatives à l'opération.

## **5. Demande subvention pour les aménagements urbains**

Le maire rappelle les projets d'aménagements urbains en cours, pour lesquels le CAUE a réalisé une étude qui a été remise le 11 mai 2022. Il s'agit de déplacer l'aire de camping-car, créer un nouveau parking et une aire de pique-nique. Les projets concernent aussi l'aménagement des espaces verts, des espaces de collecte des déchets, différents travaux.

L'ensemble des devis n'ayant pas encore été collectés, le maire propose de reporter la demande de subvention.

## **6. Achat parcelle BOFILL**

Le maire rappelle la proposition des héritiers BOFILL de vendre à la commune pour l'euro symbolique la parcelle A 779.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accepter cette proposition, d'inscrire la dépense au budget et d'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à l'opération.

Fabrice Llabour émet cependant une réserve. Il s'inquiète du fait que la mairie achète des terrains agricoles. Le Maire propose une prochaine discussion sur l'utilisation du communal et la signature d'une convention avec l'ONF.

### **7. Modalité de publicité des actes de la Commune**

Le maire informe des nouvelles directives concernant la publicité des actes pris par les communes qui, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, doit être assurée sous forme électronique sur leur site internet. Néanmoins, les communes de moins de 3500 habitants peuvent bénéficier d'une dérogation.

Considérant que le site de la commune est récent et encore peu consulté, le maire propose au conseil municipal d'opter pour les modalités suivantes:

- publicité par affichage à la mairie, comme c'est le cas actuellement
- publicité sous forme électronique sur le site de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'adopter cette proposition qui sera appliquée à compter du 1 juillet 2022

### **8. Établissement d'une servitude de passage sur la piste DFCI Taulis-Saint Marsal**

La maire expose la situation foncière de la piste DFCI en projet entre Taulis et Saint Marsal, reliant la RD618 et la piste DFCI A 107. Conformément à la demande du SIP, pour régulariser le statut de ces voies, le maire propose de saisir le Préfet des Pyrénées Orientales en vue d'obtenir pour la commune une servitude de passage pour assurer la continuité des voies de défense des forêts contre l'incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à présenter cette demande au Préfet et à signer tous les actes liés à cette procédure.

### **9. Décision budgétaire modificative n°1**

Le maire propose de modifier le Budget Primitif Principal pour inscrire la totalité de la dépense prévue au point 4, pour l'aménagement du multiple rural.

La conseil après avoir délibéré et à l'unanimité décide la modification budgétaire suivante:

Section d'investissement - Dépenses

Compte 2132 - 3000 €

Compte 2135, Op 75 + 3000€

### **10. Questions diverses**

Mme Huguette Villelongue demande à ce que certains travaux soient réalisés en priorité :

- le barbecue est cassé à la Font d'en Pla, il faut fixer les lloses ;
- Carrer d'avall, il faudrait recoller les lloses au ciment colle ;
- il faudrait repeindre la façade de la poste.

Elle signale qu'il faudra aussi prévoir de réparer le bassin et le mur au-dessus du bassin.

La façade de la maison Piquemal devra être refaite.

Mme Martine Babylon annonce que le groupe Veus d'Aspres viendra présenter un concert à l'église le 15 octobre.

Monsieur Frémont Patrick signale que le poteau électrique est abîmé à la place d'En Met.

Mme Magali Chantrel demande que lors des aménagements du village, on prévoit un emplacement pour que les élèves puissent pratiquer l'EPS. M. le Maire suggère l'installation d'un nouveau panier de basket en face du panier déjà présent.

Mme Subtil signale une dégradation à l'intérieur de l'Église au niveau des cloches, derrière l'autel.

Madame Frémont Lydie demande l'installation d'une 2ème rambarde pour descendre au bassin.

**11. M. le Maire communique quelques informations :**

- la signature pour l'achat des parcelles pour le forage n°2 a eu lieu ;
- atelier municipal : M.le Maire a rendez-vous avec l'architecte.
- Afin d'anticiper les mesures de restrictions d'eau, il est conseillé de remplir les piscines avant le 15 juin.
- visite d'un journaliste de La semaine du Roussillon en vu d'article sur le Vallespir.
- désormais, l'office du tourisme d'Amélie les Bains aura la charge de valoriser la communication de toutes les communes de la CCHV.

Fin du Conseil Municipal à 18 H 40